

[Français]

LA DÉCISION RENDUE PAR LA COUR SUPRÊME—LES
CONSULTATIONS AVEC LES FRANCO-MANITOBAINS ET LE
GOUVERNEMENT DU MANITOBA—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Étant donné la grande importance de cette décision et de la participation de tous les Canadiens dans le processus des politiques, est-ce que le vice-premier ministre peut nous donner l'assurance que le gouvernement du Canada va avoir des consultations avec la communauté franco-manitobaine ainsi qu'avec le gouvernement du Manitoba pour procéder ensemble, avec détermination, à la mise en vigueur de la décision rendue par la Cour suprême?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Absolument, monsieur le Président.

* * *

LA CONSTITUTION

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—LA SITUATION DES
FRANCOPHONES DU MANITOBA

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, à titre de préambule à ma question au vice-premier ministre, je voudrais joindre ma voix à celle de mon collègue de Winnipeg pour dire que comme francophone, et j'imagine que tous les francophones dans cette Chambre doivent se réjouir de cette décision rendue par la Cour suprême aujourd'hui... Il s'agit là d'un geste historique qui garantit, à mon sens, les droits des francophones au Manitoba, mais aussi ceux des francophones partout ailleurs au Canada là où ces droits ne sont pas encore complètement respectés. Les francophones peuvent, je pense, dans l'avenir, espérer d'une façon encore plus positive.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre: Est-ce que le gouvernement considère que les résolutions adoptées à l'unanimité par cette Chambre des communes en 1983 et 1984 peuvent constituer et constituent en fait la base minimum à partir de laquelle une solution juridique, mais aussi une solution politique, puissent être trouvées pour les francophones du Manitoba?

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la défense nationale): Eh bien, monsieur le Président, je suis surtout d'abord que le gouvernement voudra examiner le jugement d'aujourd'hui en regard de ces résolutions à propos desquelles il devra se rafraîchir la mémoire. Je donne toutefois au député l'assurance que mon parti et le gouvernement considèrent la question des langues comme un instrument d'unité. En raison de cette attitude, que partagent tous les députés de même que l'ensemble des Canadiens, le Canada deviendra plus uni que jamais.

[Français]

LES LOIS DE LA LÉGISLATURE DU MANITOBA

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je suis content d'entendre les propos du vice-premier

Questions orales

ministre, mais je voudrais qu'il soit bien compris que les francophones n'accepteront jamais et jamais plus d'être traités comme citoyens de deuxième classe, ni au Manitoba, ni ailleurs au Canada.

Je voudrais revenir à une question posée par mon collègue concernant l'urgence de la situation. A la page 65 du jugement de la Cour suprême, qui est un jugement de 88 pages, on déclare ceci, et je cite:

Quant à l'avenir, la Constitution exige qu'à compter de la date du présent jugement toutes les nouvelles lois de la législature du Manitoba soient adoptées, imprimées et publiées à la fois en français et en anglais. Toute loi de la Législature qui ne satisfera pas à cette exigence sera invalide et inopérante.

Alors, je reviens à la question de mon collègue de Winnipeg-Fort Garry: est-ce que le gouvernement canadien entend porter une attention immédiate et urgente à cette question afin que la législature du Manitoba ne soit pas paralysée dans son fonctionnement, par le fait qu'il pourrait manquer des ressources pour agir dans les textes législatifs en français et en anglais?

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je voudrais donner au député une réponse aussi catégorique que celle que j'ai cru donner au représentant de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Sans avoir pu encore étudier le jugement, qui est très long, il le sait, il me semble que les lois adoptées par l'Assemblée législative du Manitoba seront valides jusqu'à l'échéance de la période de 120 jours...

M. Axworthy: Les anciennes lois, non pas les nouvelles.

M. Epp (Provencher): Les anciennes lois.

M. Nielsen: Je n'en suis pas certain. Je n'ai pas encore examiné le jugement en détail. On a peut-être prévu une période de rattrapage. Quoi qu'il en soit, le gouvernement fédéral fera tout ce qu'il est tenu de faire en vue de mettre en application l'esprit de ce jugement et de réaliser ainsi l'objectif commun que nous visons tous, je pense, soit l'égalité en matière de droits linguistiques non seulement au Manitoba mais d'un bout à l'autre du Canada.

* * *

[Français]

LE BUDGET

L'EXONÉRATION D'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, vu l'absence du premier ministre, je poserai ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Aujourd'hui, dans le journal *The Globe and Mail*, on rapporte que le ministre des Finances savait avant le dépôt du budget qu'une des mesures les plus injustes était l'exonération d'impôt sur les gains en capital. Le gouvernement peut-il au moins modifier la disposition sur les gains en capital afin de la rendre inapplicable à l'immobilier et ainsi utiliser les millions de dollars pour réindexer les pensions?